

**Acte d’Engagement**

**Marché Public de services**

**GARDIENNAGE, SURETE ET INCENDIE DU SITE DE TELECOM PARIS**

**19 PLACE MARGUERITE PEREY CS20031 – 91123 PALAISEAU**

**25 TPT 003 M**

**PARTIES CONTRACTANTES**

**Le pouvoir adjudicateur,**

L’Institut Mines-Télécom, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) constitué sous la forme d’un grand établissement au sens de l’article L. 717-1 du code de l’éducation, régi par le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié par le décret n°2016-1527 du 14 novembre 2016, pris en son entité Télécom Paris, sis 19 place Marguerite Perey, CS20031 - 91123 PALAISEAU Cedex, représenté par Madame Sophie Marain en tant que Directrice par intérim, et agissant en tant que signataire autorisé pour l’Institut Mines Télécom.

N° SIRET : 180 092 025 00162, code APE : 8542Z

Ci-après dénommé « **le pouvoir adjudicateur** » ou « **Télécom Paris** »,

**Le titulaire**

(à remplir si le candidat se présente seul)

* Nom, prénom et qualité du signataire :
* Adresse professionnelle :
* Téléphone :
* **Agissant pour mon compte** [[1]](#footnote-1)
* **Agissant pour le compte de la société** :
* Adresse du siège social :
* Téléphone :
* Fax :
* Numéro SIREN :
* Registre du commerce, numéro et ville d’enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée :
* **Agissant en tant que mandataire**[[2]](#footnote-2) :

Du groupement solidaire  Du groupement conjoint

**Contractant 1 (à remplir si le contractant est un groupement)**

* Nom, prénom et qualité du signataire :
* Dénomination sociale :
* Adresse du siège social :
* Téléphone :
* Fax :
* Numéro SIREN :
* Registre du commerce, numéro et ville d’enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée :

**Contractant 2**

* Nom, prénom et qualité du signataire :
* Dénomination sociale :
* Adresse du siège social :
* Téléphone :
* Fax :
* Numéro SIREN :
* Registre du commerce, numéro et ville d’enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée :

Ci-après dénommé « **le titulaire** » ou « **l’entreprise** »

# DÉclaration sur l’honneur du Titulaire

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du marché ayant pour objet la fourniture des services de gardiennage, sûreté et incendie pour **TELECOM PARIS** dont le site est situé à 19, place Marguerite Perey CS20031 - 91123 Palaiseau,

Je m’engage, ou nous nous engageons en tant que prestataires groupés conjointement ou solidairement[[3]](#footnote-3), conformément aux clauses visées ci-dessus, à réaliser les prestations demandées aux conditions définies au titre du présent marché.

L’offre ne me lie toutefois que si son acceptation m’est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

# OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture des services de gardiennage, sûreté et incendie pour **TELECOM PARIS** dont le site est situé à 19, place Marguerite Perey CS20031 - 91123 Palaiseau.

Les prestations attendues incluent, mais ne se limitent pas à :

* La surveillance incendie
* La vérification des équipements de sécurité incendie
* La gestion des risques incendie

Les prestations doivent répondre aux normes en vigueur en matière de sécurité incendie, conformément aux réglementations françaises applicables, telles que le Code du travail, le Code de la construction et de l’habitation, et les exigences spécifiques du **02 mai 2005 modifié** **défini la mission de l’agent SSIAP : assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.**

## *Procédure de passation*

Le marché est passé sous forme d’appel d’offres ouvert en application de l’article L. 2124-2 du code de la commande publique.

## *Technique d’achat*

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire qui fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la commande publique.

Le présent accord-cadre est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

## *Classification CPV*

Classification CPV (Vocabulaire commun des marchés) :

79713000-5 Services de gardiennage.

79714000-2 Services de surveillance.

## *Décomposition en lots*

Les prestations ne sont pas décomposées en lot afin de ne pas rendre son exécution techniquement difficile.

# DuRÉE du marchÉ

Le marché est d’une durée initiale fixée à un an à compter de sa notification.

Il est reconduit trois fois pour une période d’un an chacune, par tacite reconduction.

Le titulaire ne peut refuser sa reconduction.

Le cas échéant, la décision de ne pas reconduire le marché est notifiée par Télécom-Paris au Titulaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les deux mois précédant la date d’échéance de la période. Pour l’exercice de cette faculté, aucune justification ni indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due au Titulaire.

Le début d’exécution des prestations sera précisé lors de la notification du 1er bon de commande (date prévisionnelle : 1er juillet 2025).

Les délais d’exécution et de livraison seront précisés dans les bons de commande.

# PRIX

## *Nature des prix*

Le marché est traité à prix unitaires.

Les bons de commande sont émis au cours de l’exécution du marché, en fonction des besoins du pouvoir adjudicateur.

Les prestations seront rémunérées par application, aux quantités réellement exécutées, des prix figurant au bordereau de prix du titulaire propre au présent marché.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation. Ils comprennent également :

* Les frais de déplacement des personnels ;
* Les frais d’hébergement des personnels ;
* Les frais de restauration des personnels ;
* Les frais d’assurance, de conditionnement, d’emballage, de manutention, de stockage, de transport jusqu'au lieu de livraison, d'installation et d'enlèvement des fournitures et matériels ; les outillages, les moyens d'accès et de manutention, les équipements de protection individuelle et les appareils de mesure et de contrôle.

## *Montants du marché*

Le marché est sans minimum ni maximum en valeur ou en quantité

Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur.

## *Base de référence*

Le mois d’établissement des prix, appelé Mo, est le mois au cours duquel le candidat a fixé ses prix (date de signature de l’acte d’engagement par l’entreprise).

## *Variation du prix*

Les prix inscrits au B.P.U. sont révisables dans les conditions prévues à l’article 8.6 du CCAP.

# PAIEMENT

La facturation sera établie conformément à l’article 8 du C.C.A.P.

## *Avance*

Sauf renonciation expresse du titulaire, une avance de 5 % est versée au titulaire dans les conditions prévues par les articles R 2191-6 et suivants du code de la commande publique.

* Le titulaire accepte le versement d’une avance[[4]](#footnote-4)
* Le titulaire refuse le versement d’une avance

## *RIB*

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du bénéficiaire ci-dessous :

Compte ouvert au nom de :

Nom et adresse de la banque :

IBAN :

BIC :

# NANTISSEMENT, CESSION DE CRÉANCES / OPPOSITION

## *Nantissement/Cession*

Le marché peut faire l'objet de nantissement ou de cession de créances de la part du titulaire, qui en fait la demande auprès du service des marchés de l’Institut Mines-Télécom, dans les conditions prévues aux articles R 2191-46 et suivants du Code de la commande publique.

En cas de sous-traitance intervenant après le nantissement ou la cession du marché par le titulaire, ce dernier doit produire à l’Institut Mines-Télécom une main levée de l’organisme financier, auquel a été nanti ou cédé le marché, à hauteur du montant des prestations sous-traitées.

## *Opposition*

Toute opposition résultante de nantissement ou de cession de créances doit être transmise à l’adresse suivante : Institut Mines-Télécom / Agence Comptable – 19 Place Marguerite Perey, 91120 Palaiseau

# SIGNATURE DU MARCHÉ PAR LE TITULAIRE

Fait en un original,

|  |
| --- |
| A , le  La personne habilitée à engager le **Titulaire**  (nom du titulaire, signature précédée de la mention manuscrite “ lu et approuvé ” et cachet) |

# DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

**Est acceptée la présente offre pour valoir contrat**

À Palaiseau, le …………………………………

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Le présent contrat comporte une annexe :

* Annexe n°1 : Bordereau des prix unitaires (BPU)

1. Cocher la case correspondante [↑](#footnote-ref-1)
2. Cocher la case correspondante [↑](#footnote-ref-2)
3. Rayer les mentions inutiles [↑](#footnote-ref-3)
4. Cocher la case correspondante [↑](#footnote-ref-4)